

## Comment se déroule l'homologation des boules de pétanque ?

Vous participez ou voulez participer à des compétitions de pétanque, **sachez que les boules que vous utiliserez devront être homologuées**. Contrairement aux boules de pétanque de loisir, celles destinées à la compétition répondent à des caractéristiques précises. Textes réglementaires à l'appui, aujourd'hui, **nous vous faisons découvrir comment se passe l'homologation des boules de pétanque de compétition**.

### Pourquoi homologuer les boules de pétanque ?

Si la [Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal](#) (F.I.P.J.P.) a choisi de faire homologuer les boules de pétanque de compétition, c'est avant tout pour que les joueurs puissent pratiquer la pétanque dans les meilleures conditions. En évitant les risques de trucage et les dérives, la F.I.P.J.P. s'assure que le jeu se déroule dans un climat de confiance et de sécurité.



Logo de La Fédération Internationale de Pétanque et de Jeu Provençal

**Elle a donc fixé un cadre pour la fabrication des boules de pétanque, dites « de compétition »**. Les procédés de fabrication doivent respecter un cahier des charges qui vise, notamment, à éviter tout risque de projection de métal sur les joueurs et les spectateurs. Les fabricants doivent aussi s'assurer que les conditions de fabrication respectent les normes fixées par l'Organisation Internationale du Travail. Les fabricants qui respectent ce cadre réglementaire reçoivent un agrément et peuvent, ensuite, **présenter des boules de pétanque en vue d'obtenir leur homologation pour la compétition**.

### Qui homologue les boules de pétanque de compétition et dans quels délais ?

C'est le **Comité Exécutif de la F.I.P.J.P. qui donne l'agrément aux fabricants et homologue les boules de compétition**. Suite à un rapport d'expertise demandé à un organisme spécialisé, le Comité décide si les boules peuvent être admises dans les concours et les championnats officiels de la F.I.P.J.P. et de ses Fédérations membres.



Exemples de boules de pétanque homologuées pour la compétition

Les fabricants qui souhaitent faire [homologuer leurs boules de pétanque pour la compétition](#) doivent en faire la demande au moins 5 mois avant la date à laquelle ils souhaitent obtenir la réponse. Une fois le rapport d'expertise reçu, la F.I.P.J.P. a 15 jours pour informer le fabricant. Sans retour de sa part, **le fabricant pourra considérer que l'homologation est accordée et inscrire sur ses boules** : « *Boules de compétition homologuées (ou agréées) par la FIPJP* ». Si elle est refusée, les boules de pétanque peuvent néanmoins être vendues mais ne devront pas porter cette mention.

A noter qu'une fois homologuées, les boules de pétanque peuvent faire l'objet d'un contrôle de la part de la F.I.P.J.P., même si elles ont été vendues.

## **Selon quels critères les boules de pétanque sont homologuées pour la compétition ?**

**Pour être homologuées, les boules de pétanque doivent respecter un cahier des charges précis. Le [dernier règlement concernant les agréments](#) exige que les boules de compétition soient :**

- en métal ;
- ni plombées, ni sablées ;
- d'un diamètre allant de 7,05 et 8 cm ;
- d'un poids compris entre 650 et 800 g ;
- d'une dureté égale ou supérieure à 35 HRC (soit 110 daN/mm<sup>2</sup>) et maximum à 55 HRC pour les boules en acier et d'une dureté égale ou supérieure à 280 HV 30 pour les boules en bronze ;
- protégées de la corrosion. Elles doivent résister aux impacts et ne pas projeter d'éclats.

**Les boules qui visent l'homologation pour la compétition peuvent comporter des stries** qui n'excéderont pas 1 mm. Doivent impérativement être inscrits : le label et la marque du fabricant, le poids des boules et leur référence d'identification.

Dans le cadre des compétitions, les boules homologuées peuvent aussi être marquées d'une [gravure personnalisée](#) avec le nom, prénom, initiales du joueur ou tout autre sigle qui respecte les normes relatives à la fabrication des boules.



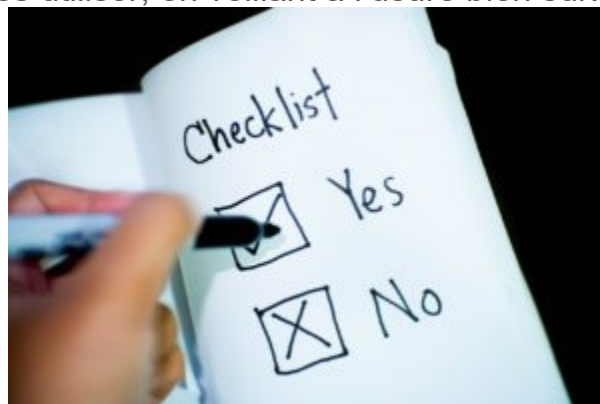
Boules de pétanque personnalisées et homologuées pour la compétition

### Y a-t-il des exceptions ?

Pour les plus jeunes, de 11 ans et moins, les boules de 600 grammes et de 65 mm de diamètre sont autorisées dans les compétitions qui leur sont dédiées. Elles doivent être fabriquées dans un des labels homologués.

### En tant que joueur, comment savoir si mes boules sont homologuées pour la compétition ?

Sur son site Internet, la F.I.P.J.P. publie [la liste des boules de pétanque agréées](#). Si le plus grand fabricant mondial reste de très loin *Obut*, de nombreuses [marques de pétanque](#) ont vu **leurs boules homologuées pour la compétition**. A noter que cette liste mentionne des boules qui ne sont plus fabriquées, ni commercialisées. Si elles ont été agréées, vous pouvez toujours les utiliser, en veillant à l'usure bien sûr.



© Pixabay

### Quelles sont les sanctions appliquées si j'utilise des boules non homologuées ?

**Un joueur qui se présenterait dans une compétition avec des boules truquées**, transformées ou modifiées après usinage par les fabricants agréés, se verrait exclu avec son ou ses partenaires. En revanche, s'il utilise une boule usagée ou défectueuse, on lui demandera de la changer. Pour plus de détails, n'hésitez pas à vous référer au [règlement officiel pour le sport de pétanque](#).

### **Les buts aussi doivent être homologués ?**

Oui, les buts, également appelés cochonnets, doivent être homologués par la F.I.P.J.P. pour être utilisés en compétition. **Comme les boules de pétanque, ils doivent respecter un cahier des charges strict.** Les buts doivent être en bois ou matière synthétique, mesurer 30 mm de diamètre et peser entre 10 et 18 grammes. Ils peuvent être peints mais en aucun cas pouvoir être ramassés avec un aimant.

Et vous, quelles boules de pétanque homologuées utilisez-vous lors des compétitions.